

## EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du 22 mars 2018

Monsieur Jean-Claude GAUDIN, Président de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 27 membres.

Étaient présents Mesdames et Messieurs :

Béatrice ALIPHAT - Martial ALVAREZ - Christophe AMALRIC - Sylvia BARTHELEMY - Roland BLUM - Frédéric COLLART - Georges CRISTIANI - Arlette FRUCTUS - Daniel GAGNON - Alexandre GALLESE - Danièle GARCIA - Jean-Claude GAUDIN - Gérard GAZAY - Roland GIBERTI - Nicolas ISNARD - Bernard JACQUIER - Didier KHELFA - Richard MALLIÉ - Danielle MILON - Jean MONTAGNAC - Pascal MONTECOT - Roland MOUREN - Henri PONS - Georges ROSSO - Michel ROUX - Jean-Pierre SERRUS - Martine VASSAL.

Étaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Patrick BORÉ représenté par Christophe AMALRIC - Martine CESARI représentée par Danièle GARCIA - Maryse JOISSAINS MASINI représentée par Alexandre GALLESE.

Étaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

François BERNARDINI - Gérard BRAMOULLÉ - Gaby CHARROUX - Eric LE DISSÈS.

Monsieur le Président a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

### **TRA 015-3542/18/BM**

#### **■ Attribution d'une subvention pour l'année 2018 à l'association Collectif Vélos en Ville (CVV) - Approbation d'une convention MET 18/6686/BM**

Monsieur le Président de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

L'association Collectif Vélos en Ville (CVV) a pour objet de sensibiliser, de former et de faire participer le public le plus large possible au développement de la pratique du vélo en ville. Cette association appartient au réseau national de la Fédération française des Usagers de la Bicyclette (FUB). Elle est agréée par l'éducation nationale pour ses activités en milieu scolaire et pour la protection de l'environnement sur la commune de Marseille.

L'association compte environ 200 bénévoles et 1600 adhérents. Elle dispose d'un local sur Marseille centre-ville.

Les activités de l'association Collectif Vélos en Ville sont :

- La gestion d'un atelier de réparation de vélo ouvert 6J/7 permettant l'apprentissage de la mécanique vélo, le réemploi de vélos hors d'usage et une activité de marquage.
- Des activités de vélo-école adulte, de stage de cyclisme urbain, des sorties vélos mensuels.
- L'organisation d'événementiels vélos.
- Des actions de communication et de promotion.
- Un travail de concertation et de remontée d'information sur les projets et les aménagements cyclables existants.

L'agenda de la mobilité métropolitaine affiche des objectifs forts en faveur des modes actifs. La marche et le vélo sont ainsi placés au cœur des actions de l'agenda en terme d'intermodalité avec les transports en

Signé le 22 Mars 2018  
Reçu au Contrôle de légalité le 30 mars 2018

commun.

Au vu des objectifs de l'association Collectif Vélos en Ville et de leur cohérence avec les objectifs inscrits au sein de l'agenda de la mobilité métropolitaine, il est proposé de soutenir cette association suivant des modalités définies dans la convention d'objectif pour l'année 2018.

Il est ainsi proposé d'accorder une aide d'un montant de 20 000 euros à cette association, sous la forme d'une subvention.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

**Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,**

**Vu**

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- Le décret n° 2015-1085 du 28 août 2015 portant création de la Métropole Aix-Marseille-Provence ;
- La délibération HN 009-011/16/CM du Conseil de la Métropole du 17 mars 2016 portant délégation du Conseil au Bureau de la Métropole ;
- Le projet de « convention annuelle d'objectifs » entre la Métropole Aix-Marseille-Provence et l'association Collectif Vélos en Ville pour l'année 2018 ;

**Où le rapport ci-dessus,**

**Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,**

**Considérant**

- Que l'objet de l'association Collectif Vélos en Ville s'inscrit dans les objectifs de l'Agenda de la Mobilité métropolitaine en faveur du développement des modes actifs,

**Délibère**

**Article 1 :**

Est attribuée une subvention de 20 000 € à l'association Collectif Vélos en Ville.

**Article 2 :**

Est approuvée la convention ci-annexée avec l'association Collectifs Vélos en Ville accordant une subvention d'un montant de 20 000€ pour l'année 2018.

**Article 3 :**

Monsieur le Président de la Métropole Aix-Marseille-Provence, ou son représentant, est autorisé à signer cette convention.

**Signé le 22 Mars 2018**  
**Reçu au Contrôle de légalité le 30 mars 2018**

**Article 4 :**

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget transport 2018 de la Métropole Aix-Marseille-Provence, sous politique C360 nature budgétaire 6574.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,  
Le Vice-Président Délégué  
Mobilité, Déplacements et Transports

Jean-Pierre SERRUS